

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 29 Septembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-09-29-04

Date de la convocation

24/09/2021

Convoqués : 23

Présentes : 14

Représentés : 6

Absents : 3

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL

Était absent : Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

OBJET :

Par délibération du 30 novembre 2020, le conseil municipal a acté du coût de cette opération, soit 118 175 € HT tenant compte de l'estimation initiale du Service Public d'Efficacité Energétique. La maîtrise d'œuvre a depuis été recrutée (cabinet GAP architecture) qui a remis son Avant-Projet (AVP). Sur la base du chiffrage de ce dernier, un nouveau plan de financement de financement est proposé :

Finances**Budget principal**

2021

Demande de subvention

Logement 28 rue Pellieux

	Montant de l'aide (€)	Taux (%)
FNADT	63 815 €	18,6%
Conseil Départemental de la Somme	86 053 €	25,0%
CEE	4 645 €	1,3%
Commune	189 698 €	55,10%
	344 211 €	100,0%

L'annuité de l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations est couverte par les loyers. Le principe d'opération équilibrée est respecté.

Monsieur le Maire informe le conseil que le premier projet conduisait à la construction d'un T3 et d'un T2 et que le nouveau projet amènera à la construction de deux T3.

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

- Valider ce nouveau plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du FNADT, auprès du conseil départemental
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude de ces dossiers et l'application de cette décision.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
 Pour copie conforme

Le Maire,
 Pierre DURAND

